

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

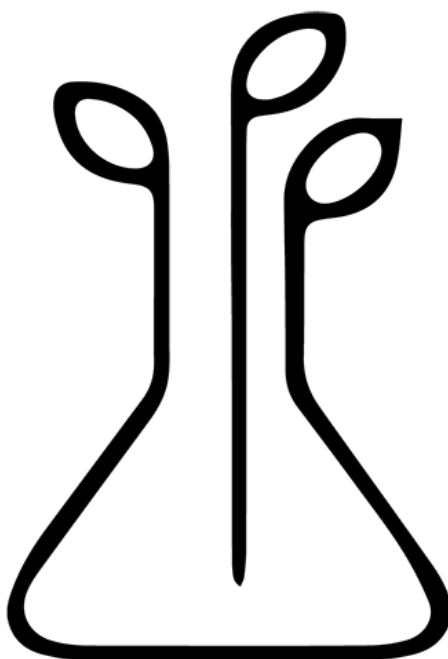
Conforme au SIMDUT 2015,

Loi sur les produits dangereux, Règlement sur les produits dangereux, Transports Canada.

Date de révision : 9 juillet 2025

SECTION 1 : Identification

Information	Détails
Identificateur de produit	Nom du produit : BTMS-25 (émulsifiant conditionneur) Code du produit : BTMS25
Utilisation recommandée	Émulsifiant et conditionneur cationique pour formulations cosmétiques (revitalisants capillaires, crèmes, lotions). Dosage recommandé : 1-10 % selon application.
Restrictions d'utilisation	Usage externe uniquement dans des formulations cosmétiques. Ne pas utiliser pour des applications alimentaires ou internes.
Renseignements sur le fournisseur	Pure Arôme Laboratoire 3565 Boulevard Taschereau, Saint-Hubert, Québec, J4T 2G2, Canada Téléphone : (514) 500-5534 / Courriel : direction@purearome.com
Numéro de téléphone d'urgence	Pure Arôme Laboratoire : (514) 500-5534 (9h00 à 19h00 HNE) CANUTEC (urgence transport) : 1-888-CAN-UTEC (226-8832) ou *666 (cellulaire, Canada)



SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification des dangers (conformément au SIMDUT 2015 et SGH Rév. 9)

- Irritation cutanée, Catégorie 2
- Irritation oculaire, Catégorie 2A
- Toxicité aiguë (orale), Catégorie 5
- Dangers pour l'environnement aquatique, Catégorie 3

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes SGH :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une irritation oculaire grave.
- H303 : Peut être nocif en cas d'ingestion.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- Prévention :
 - P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 - P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et une protection oculaire/faciale.
 - P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.
- Intervention :
 - P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
 - P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer.
 - P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
 - P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Élimination :
 - P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée conformément aux règlements locaux.

2.3 Autres dangers

Possibilité de légère irritation respiratoire en cas d'inhalation de poussières. Non classé comme PBT/vPvB. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

2.4 Ingrédients dangereux non classés

Aucun au-dessus des seuils SGH.

SECTION 3 : Composition/Information sur les ingrédients

3.1 Substances

Non applicable (mélange).

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	Concentration (% p/p)	Classification SGH
Béhentrimonium Methosulfate	81646-13-1	279-791-1	23-27 %	Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2A, H319
Alcool cétéarylique	67762-27-0	267-008-6	73-77 %	Non classé

Composants dangereux : Aucun au-dessus des seuils SGH, sauf indication ci-dessus.

Remarque : Données basées sur les spécifications du fournisseur. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1 Mesures de premiers secours

- **Inhalation** : Déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
- **Contact cutané** : Laver avec de l'eau et du savon pendant 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation survient.
- **Contact oculaire** : Rincer les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes, en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- **Ingestion** : Rincer la bouche, boire de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin ou un centre antipoison.

4.2 Symptômes et effets

Légère irritation cutanée (rougeur) ou oculaire (larmolement) possible. Faible risque gastro-intestinal en cas d'ingestion.

4.3 Soins médicaux

Fournir la FDS au personnel médical. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Mousse, CO₂, poudre sèche, brouillard d'eau.

5.2 Dangers spécifiques

Non inflammable, mais peut libérer des oxydes de carbone (CO, CO₂) en cas d'incendie.

5.3 Précautions pour les pompiers

Appareil respiratoire autonome (SCBA), vêtements de protection complets.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles

Porter un équipement de protection individuelle (EPI) : lunettes de sécurité, gants nitrile, vêtements longs. Ventiler la zone.

6.2 Précautions environnementales

Contenir pour éviter le rejet dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes de nettoyage

Ramasser mécaniquement (balayage) ou absorber avec un matériau inerte (sable, vermiculite). Collecter dans des contenants homologués. Laver la zone avec de l'eau et un détergent doux.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Manipulation sécuritaire

Manipuler dans un endroit ventilé. Éviter le contact avec la peau/les yeux et l'inhalation de poussières.

7.2 Stockage

Stocker à 10-30 °C, dans un endroit sec, bien ventilé, à l'écart de l'humidité, des oxydants forts, et des acides. Durée de conservation : 24 mois.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédient	Numéro CAS	VLE (CNESST)	ACGIH TLV
Béhentrimonium Methosulfate	81646-13-1	Non établie	Non établie
Alcool cétéarylique	67762-27-0	Non établie	Non établie

8.2 Contrôles d'exposition

- **Techniques** : Ventilation générale adéquate.
- **EPI** : Gants nitrile, lunettes de sécurité (EN 166), vêtements longs, masque antipoussière si ventilation insuffisante.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Propriété	Valeur
Apparence	Solide (granulés/flocons blancs à blanc cassé)
Odeur	Légère, caractéristique
Point de fusion	60-65 °C
Point d'ébullition	Non applicable
Température de décomposition	> 200 °C
pH (solution aqueuse 1 %)	5,0-7,0
Solubilité	Soluble dans l'eau chaude, partiellement soluble dans l'alcool
Densité	0,9-1,1 g/cm ³
Pression de vapeur	Négligeable (25 °C)

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Faible.

10.2 Stabilité

Stable sous conditions normales.

10.3 Réactions dangereuses

Aucune sous conditions normales. Réactions possibles avec des oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Humidité excessive, chaleur excessive, lumière directe.

10.5 Incompatibilités

Oxydants forts (ex. : peroxyde d'hydrogène).

10.6 Décomposition

CO, CO₂ en cas de combustion.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Voies d'exposition

Peau, yeux, ingestion, inhalation (poussières, faible).

11.2 Effets

- **Aigu** : Légère irritation cutanée ou oculaire possible.
- **Chronique** : Aucun effet attendu aux concentrations recommandées.

11.3 Données

- **LD50 orale (rat)** : > 5000 mg/kg (Béhentrimonium Methosulfate, Alcool cétéarylique).
- **LD50 dermique (lapin)** : > 2000 mg/kg (Béhentrimonium Methosulfate, Alcool cétéarylique).
- **Cancérogénicité** : Non classé (IARC, NTP).
- **Mutagénicité, toxicité reproductive** : Non classé.
- **Remarque** : Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- LC50 (poisson, 96h) : > 100 mg/L (Béhentrimonium Methosulfate).
- NOEC (algues) : > 10 mg/L.
- LC50 (daphnie, 48h) : > 100 mg/L.

12.2 Dégradabilité

Partiellement biodégradable.

12.3 Bioaccumulation

Faible.

12.4 Mobilité

Élevée en solution aqueuse (solubilité dans l'eau).

12.5 Autres effets

Aucun effet environnemental significatif aux concentrations recommandées.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Éliminer dans une installation agréée, conformément aux règlements locaux, provinciaux (CNESST, Québec), et fédéraux (RPD). Emballages contaminés : traiter comme la substance.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Non réglementé (TMD). Aucun numéro ONU, classe de danger, ou groupe d'emballage. Non polluant marin.

SECTION 15 : Informations réglementaires

- **Canada** : Conforme à LPD, RPD, SIMDUT 2015, TMD, CNESST. Listé sur DSL.
- **International** : Conforme à SGH Rév. 9, REACH, TSCA, AICS, IECSC.
- **Éthique** : Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.

SECTION 16 : Autres informations

- **Date de révision** : 09-07-2025
- **Préparé par** : Service technique, Pure Arôme Laboratoire
- **Note** : Classification basée sur données fournisseur. Non testé sur les animaux, reflétant l'engagement éthique de Pure Arôme Laboratoire.
- **Avertissement de non-responsabilité** :
Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont basées sur les données scientifiques et réglementaires disponibles au moment de la rédaction, tirées de la littérature et d'études publiées, sans tests sur les animaux, conformément aux valeurs éthiques de Pure Arôme Laboratoire. Ces informations sont fournies de bonne foi et sont considérées comme exactes à la date indiquée. Toutefois, Pure Arôme Laboratoire n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'adéquation de ces informations pour un usage particulier. L'utilisateur est responsable de vérifier l'adéquation des informations pour son application spécifique et de se conformer aux réglementations locales, provinciales, nationales et internationales applicables. Pure Arôme Laboratoire décline toute responsabilité pour les dommages, pertes, blessures ou réclamations découlant d'une mauvaise utilisation, d'un stockage inapproprié, d'une manipulation non conforme aux instructions de cette FDS, ou de toute autre action non recommandée. En cas de doute, contactez Pure Arôme Laboratoire au (514) 500-5534 ou un professionnel qualifié.
- **Abréviations** :
 - **SIMDUT** : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
 - **SGH** : Système Général Harmonisé
 - **VLE** : Valeur limite d'exposition
 - **CNESST** : Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
 - **TMD** : Transport des marchandises dangereuses